



Sécurisation des parcours des agents contractuels : comité de suivi de l'accord du 31 mars 2011

Cette réunion du mardi 12 novembre était présidée par Marie-Anne Lévêque, Directrice générale de la Dgafp. Il s'agissait de la première réunion depuis le mois de décembre 2012 consacrée aux garanties collectives des agents contractuels : rémunérations, reclassement, licenciement,...

À l'ordre du jour de la réunion :

- point de situation sur les dispositifs d'accès à l'emploi titulaire
- travaux relatifs à l'axe 3 du protocole du 31 mars 2011
- CCP, licenciement et reclassement.

La Cfdt est intervenue pour rappeler que cette réunion était attendue de longue date : une seule réunion avait été organisée sur la question des garanties collectives le 13 décembre 2012, réunion restée sans suite. L'échéance des travaux proposée pour mai 2014 est plutôt positive, à condition non seulement qu'elle soit respectée, mais aussi que le travail et le dialogue social soit à la hauteur des enjeux.

La Dgafp rappelle également que l'objectif du comité de suivi est de mettre en œuvre tout l'accord de mars 2011, et rien que l'accord auquel tous les participants sont collectivement attachés.

En réponse à la Cfdt, la Dgafp convient qu'il est nécessaire de maintenir la pression sur les ministères et autres employeurs publics. Quant au programme de travail, il est effectivement chargé et ambitieux, mais il est noté que les objectifs de mai 2014 sont partagés.

1) Point de situation sur les dispositifs d'accès à l'emploi titulaire

La Cfdt a souhaité alerter la Dgafp sur les retards pris dans certains ministères sur la publication des décrets relatifs à l'ouverture des concours réservés. La Dgafp a pris l'engagement de se rapprocher des ministères (notamment Justice, Intérieur et Défense) afin de s'assurer que les mesures budgétaires seront prises pour permettre aux agents éligibles d'accéder à l'emploi titulaire sans modification législative (c'est-à-dire, sans revenir sur les délais de mise en œuvre prévus par l'accord puis par la loi de 2012). La CFDT a effectivement souhaité que cette proposition, conforme à l'accord signé, soit retenue.

Pour le versant territorial, la Cfdt a, une nouvelle fois, regretté la difficulté à obtenir les données, tant sur les agents éligibles que sur les titularisations.

Pour le versant hospitalier : la Dgos a mis en place un comité de suivi. L'ensemble des textes réglementaires sont prêts et une circulaire doit être diffusée tout prochainement aux établissements. Les données chiffrées sont une extrapolation des renseignements obtenus auprès d'un échantillon de 280 établissements (sur près de 1400).

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des Fédérations **CFDT** des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 – Email uffa@uffa.cfdt.fr

Un prochain comité de suivi sera consacré à un bilan plus complet et plus qualitatif des dispositifs d'accès à l'emploi titulaire.

2) État d'avancement des décrets sur les conditions d'emploi des ANT

Cf diaporama joint.

3) Travaux relatifs à l'axe 3

Ces travaux concerneront les droits à rémunération, les droits sociaux, les droits à formation, les droits à représentation (généralisation des CCP), les droits à mobilité.

Un certain nombre de sujets, dont celui de l'action sociale, ne seront pas traités spécifiquement dans le cadre du comité de suivi mais de manière transversale et commune aux agents, qu'ils soient titulaires ou non.

Au calendrier proposé (cf diapositive 15), il est convenu d'ajouter en mars 2014 une réunion consacrée au bilan de l'accès à l'emploi titulaire. Et des sujets aussi complexes que celui de la rémunération nécessiteront probablement plus d'une réunion afin d'être traités. La délégation CFDT a rappelé que, si elle acceptait que les dates de comités de suivi soient publiques, il n'était pas envisageable que les ordres du jour le soient.

Délégation CFDT : Mylène Jacquot (Uffa), Olivier Mourot (Interco)